

ABONNEMENT.

Saumur: 30 fr.
Six mois: 16
Trois mois: 9
Poste: 35 fr.
Six mois: 18
Trois mois: 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne: 20 c.
Réclames: 30
Faits divers: 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

SAUMUR

22 Mars 1884.

Chronique générale.

Il est manifeste que le gouvernement,
comme la plupart des députés d'ailleurs,
savent parfaitement que le projet de réorgani-
sation militaire qui est inscrit à l'ordre du
jour aboutit à la ruine de notre armée en
même temps qu'il peut amener des désorgani-
sations regrettables dans les domaines res-
pectifs de l'art, des lettres, de l'instruction
publique.

Seulement, à tort ou à raison, ils pensent
que la réduction des charges militaires, ré-
duction beaucoup plus apparente que réelle,
est populaire, et ils ne se sentent pas le cou-
rage de risquer une partie de leur popula-
rité en l'abandonnant.

Il faut dire à leur décharge qu'il leur reste
si peu de popularité qu'on comprend pres-
que qu'ils ne veulent courir aucun aléa.

De là les atermoiements sans nombre que
subissent et subiront encore selon toute vrai-
semblance les projets militaires.

Avec quelques séances comme celle à la-
quelle nous venons d'assister, en tirant un
peu la ficelle sur la loi municipale, retour
du Sénat, on gagnera les vacances de Pâ-
ques.

Au retour on aura le budget.

En automne la révision; et les lois mili-
taires seront ajournées à 85 ou 86.

Il n'y aurait pas lieu de critiquer ces
ajournements s'ils ne jetaient dans notre
armée une incertitude, une inquiétude pres-
que aussi désastreuse que la désorganisa-
tion Ballue elle-même, et s'il n'était pas hon-
teux que le gouvernement et la majorité par-
lementaire n'osent, par souci d'une popula-
rité malsaine, déchirer franchement, publi-
quement, une proposition de loi qu'ils sa-
vent devoir porter une atteinte grave à la sé-
curité de la France.

L'union parlementaire des droites s'est
réunie sous la présidence de M. le baron de
Mackau et a délibéré sur la question relative
à la nomination des membres de la commis-
sion du budget. Elle a chargé M. de Soland,
après une discussion à laquelle ont pris part
MM. Plichon, Bergerot, de Maillé et Lorois,
d'intervenir en séance publique pour soule-
nir la proposition de la commission du ré-
glement.

La situation financière, dit le procès-ver-
bal, impose plus que jamais à la minorité le
devoir de maintenir ses droits et de veiller
aux intérêts financiers du pays.

La France commente en ces termes une
conversation que M. Jules Ferry a eue avec
un journaliste viennois:

« M. le président du conseil vient d'é-
prouver subitement le besoin d'expliquer
son obstination à garder le pouvoir, mal-
gré les échecs successifs subis par sa politi-
que.

« Ce n'est point à la tribune, mais de-
vant le rédacteur d'un journal viennois, et
dans le silence du cabinet, qu'il a cru devoir
prononcer ce plaidoyer.

« M. le président du conseil rappelle,
non sans orgueil, que le ministère obtient
une majorité considérable toutes les fois
qu'il pose la question de confiance devant
la Chambre.

« L'affirmation est exacte, mais elle n'est
pas complète. M. le président du conseil de-
vrait ajouter qu'il ne pose la question de
cabinet que lorsqu'il est assuré de n'être
pas en minorité.

« Il devrait ajouter surtout que lorsqu'il
lui arrive d'être mis en échec sur une ré-
solution grave, qui implique un vote de con-
fiance, alors même qu'il n'est pas nettement
engagé, le gouvernement affecte d'être in-
sensible à la défaite, et se contente de de-
meurer à la faveur d'une équivoque.

« Est-ce que, par exemple, la nomina-
tion d'une commission d'enquête, repous-
sée par le ministère, n'était pas précisé-
ment une de ces questions graves qui met-

tent en jeu la responsabilité gouvernemen-
tale?

« Est-ce que l'attribution au jury, comb-
battue par le gouvernement, des délits de
réunion et de presse, était un de ces échecs
secondaires dont un gouvernement, sou-
cieux de sa dignité, peut aisément prendre
son parti?

« Qu'on décore ce système du nom de
son auteur. Qu'on l'appelle, si l'on veut, le
ferrysme. Mais qu'on cesse de parler de ré-
gime parlementaire là où il n'y a plus du
parlementarisme qu'une vaine apparence,
si ce n'est une triste parodie. »

NOS BONS VOISINS.

On lit dans la France militaire:

« Nous ne sommes point pressés d'en
parler. Nous voulions laisser à notre indi-
gnation patriotique le temps de se calmer,
pour être sûrs de ne nous exprimer qu'avec
la réserve diplomatique qu'il est d'usage
d'observer en pareilles circonstances.

« A la date du 22 janvier dernier, le mi-
nistre de la guerre porta à la connaissance
de l'armée une communication que le mi-
nistre des affaires étrangères de la Républi-
que venait de recevoir de l'ambassadeur
d'Allemagne à Paris.

« Par cette communication, nos gracieux
voisins rappellent à tous et à chacun que les
officiers français se rendant dans les « ter-
ritoires annexés sont tenus d'en informer
l'autorité militaire locale dans le délai de
vingt-quatre heures, après le moment de leur ar-
rivée. »

« Si l'officier français réside soit dans le
rayon d'une forteresse, soit dans une ville
ouverte ayant une garnison ou étant le siège
d'un bureau de recrutement, il est tenu de
se présenter en personne, et dans le même
délai de vingt-quatre heures, au comman-
dant militaire de l'endroit.

« Comme ils ont confiance, nos bons voi-
sins! et comme ils se rendent bien compte
des sympathies que les populations an-
nexées nourrissent pour eux, après treize
ans de servitude!

« C'est la même chose que le premier
jour, Messieurs les Teutons, avec cette seule
différence que chaque heure qui s'écoule
engendre un grief et une haine de plus contre
l'ennemi héréditaire.

« Vous le verrez bien au jour de la re-
vanche, et fasse Dieu que ce soit bientôt!

« Amhra! »

L'ÉDUCATION DES FILLES

Le 14 mars, a eu lieu, à Paris, un con-
cours pour le brevet supérieur des jeunes
filles.

Voici le texte du devoir d'histoire que les
examinateurs ont donné aux candidates:

« Au-dessous de la statue de la Répu-
blique récemment élevée à Paris se lisent
les dates suivantes illustrées chacune par
un bas-relief:

- 20 juin 1789.
14 juillet 1789.
4 août 1789.
14 juillet 1790.
14 juillet 1792 (la Patrie est en danger).
20 septembre 1792.
21 septembre 1792.
13 prairial an II (Le Vengeur).
29 juillet 1830.
4 mars 1848.
4 septembre 1870.
14 juillet 1880.

Expliquer sommairement ces dates et le
lien qui les rattache. »

Le choix de ces dates dit suffisamment
quelle est la préoccupation constante du mi-
nistère de l'instruction publique. Avec les
jolies républicaines qu'on leur prépare, les
flancés de l'avenir auront vraiment un sort
enviable.

Il faut cependant savoir gré aux examina-
teurs de n'avoir pas mentionné la toute gra-
cieuse année 1793.

OBSEQUES DES VICTIMES DE L'EXPLOSION
DE LA RUE SAINT-DENIS.

Hier matin, dès la première heure, les

29 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET
DU
CHATEAU DE ROCNOIR

Troisième partie.

LE MANDAT D'ARRÊT.

VII. — LE REPENTIR.

Les ouvriers s'inclinent avec respect à l'approche
d'un prêtre en surplis que précède un enfant de
chœur. Une sonnette annonce la présence du Dieu
de miséricorde, que porte son ministre.

C'est le curé-doyen de Wellin qui a été appelé
en toute hâte auprès des victimes de l'éboulement.

Lorsque les ouvriers, redoublant d'ardeur et de
prudence, eurent appris que le comte était encore
en vie, ils poussèrent des cris de joie.

Mais le comte modéra ensuite leurs transports
en leur apprenant qu'Hector était victime de l'é-
boulement, et qu'il se trouvait dans l'impossibilité
de se mouvoir.

Jules n'osait exprimer toute sa pensée, dans la
crainte d'épouvanter Hector, qu'il croyait mortel-

lement atteint. La lampe ayant été éteinte par l'é-
boulement, il se trouvait dans l'impossibilité de
constater les effets de la souffrance.

Malgré l'activité et le dévouement des ouvriers,
le déblayement durait depuis trente-quatre heures,
lorsque le comte comprit qu'il ne tarderait pas à
être délivré.

Fernand ne cessait de prier et d'invoquer la
bonne Notre-Dame de Wellin. Il offrait ses souf-
frances en expiation de ses fautes.

La pensée de la mort, dont il était menacé, ravi-
vra dans l'esprit d'Hector les principes religieux et
les saintes pratiques qu'on lui avait enseignés à
l'époque de sa première communion.

— Mes amis, dit-il aux ouvriers, priez un prêtre
et un médecin de venir; mais le médecin de l'âme
est surtout indispensable.

Lorsque les ouvriers parvinrent jusqu'au comte,
Hector refusa de laisser enlever la partie de l'ébou-
lement qui l'accablait et le rendait immobile, avant
de s'être réconcilié avec Dieu. Il craignait qu'un
nouvel éboulement ne l'ensevelît tout entier et ne
le précipitât coupable aux pieds du Dieu de toute
pureté.

Jules remercia avec effusion les ouvriers de leur
dévouement.

— Merci, mes amis, merci, leur dit-il; je n'ou-
blierai jamais que je vous dois la vie. Si le malheur
vous atteint à votre tour, venez à moi, et vous

trouvez toujours un ami; un protecteur. En
attendant, acceptez ce gage de ma reconnaissance.
ajouta-t-il en tendant une bourse à Jean-Marie.
Réparez vos forces épuisées par le travail surhumain
que vous venez d'effectuer pour moi avec une
patience au-dessus de tout éloge.

— Ah! monsieur le comte, cela n'est pas bien,
dit Jean-Marie. Notre travail était stimulé par la
reconnaissance. Le payement nous en semblerait
bien amer, n'est-ce pas, mes amis? ajouta-t-il en
se tournant vers ses compagnons.

— Oui! oui! Jean-Marie a raison, répondirent-
ils avec des gestes significatifs.

— Mes amis, mes braves amis, répondit le comte,
ému du dévouement de ses ouvriers, croyez-moi,
je n'ai pas voulu vous accorder une rétribution. Si
la pensée m'en était venue, je l'aurais repoussée
comme indigne de vous. Vous avez mal interprété
l'offre que je viens de vous faire. Ce n'est pas le
payement de la dette que j'ai contractée envers
vous que je vous offre avec cette bourse. Non, non,
je ne suis pas assez riche pour payer le bienfait de
la vie que je vous dois.

— Oh! monsieur le comte, fit Jean-Marie, vous
exagérez le petit service que nous vous avons
rendu; vous ne couriez aucun danger.

— Croyez-vous, mon brave, que je n'ai pas ap-
précié toute la grandeur du péril, et qu'il était à
craindre que la voûte ne s'écroulât sur nos têtes en

nous ensevelissant sous les décombres!

— Quoi! monsieur le comte, vous saviez cela et
vous étiez si calme!

— J'ai eu le temps de méditer sur le danger
pendant votre actif et intelligent travail. Et, si j'ai
laissé échapper un mouvement et une exclamation
d'impatience, dont je vous demande bien pardon,
mes amis...

— Monsieur le comte n'a rien à se faire pardon-
ner.

— J'ai été d'autant plus injuste que vous étiez
plus dévoués.

— Ne parlons plus de cela, monsieur le comte.

— Soit. Merci encore une fois, mes amis, et
allez vous reposer de vos travaux, sinon dans un
festin, parce qu'il y a une personne qui souffre, au
moins par un repas succulent et réparateur.
Comme il est de toute justice que l'amphitryon
paye, acceptez ces chiffons de papier, qui satisfe-
ront aussi le marchand de vin.

— Monsieur le comte le veut donc absolument?

— Je le désire.

— Puisqu'il en est ainsi, nous acceptons tous;
n'est-ce pas mes amis? dit Jean-Marie en consul-
tant ses compagnons du regard.

— Vive M. le comte! Vive M. le comte! Vive
M. le marquis! s'écrièrent les ouvriers.

— Silence, mes amis, silence, fit aussitôt le
comte. Il y a ici une personne qui souffre.

corps de M. Viguier et du sergent-major Hermann ont été apportés dans des fourgons à la caserne de la Cité et ils ont été déposés côte à côte dans une vaste salle tendue de noir.

A 9 heures 30, deux escouades d'agents et de pompiers ont transporté les cercueils sous la voûte d'entrée de la caserne et les ont placés sur deux brancards, ornés de faisceaux de drapeaux.

Vers 10 heures 1/2, ordre a été donné de constituer le cortège, qui s'est rendu à l'église Notre-Dame.

Des députations de toutes les casernes de pompiers et des brigades d'agents de la paix emplissaient la place du parvis; des cordons de gardes de Paris à pied et à cheval maintenaient la foule sur les côtés et au débouché des rues.

Tous les membres du gouvernement y étaient représentés. Les radicaux du conseil municipal, poursuivant leur protestation, ne sont pas entrés dans l'église. Ils sont restés devant le portail, absolument isolés.

Un piquet en armes escorte les deux cercueils et se range dans l'église autour de l'autel et du catafalque.

Cette fois, du moins, on a compris l'inconvenance qu'il y avait à appliquer, dans toute sa rigueur, la dernière loi sur les honneurs funèbres.

Après l'office divin, le cortège s'est mis en marche pour le cimetière Montparnasse, où les corps ont été descendus dans les caveaux qui leur avaient été préparés; une foule énorme stationnait sur les boulevards: hommes et femmes, chacun, au passage des restes mortels de ces braves, se découvrait.

Au cimetière, M. Camescasse a prononcé un discours creux, vide, vrai chef-d'œuvre d'insignifiance.

M. Mathé, président du conseil municipal, a cru trouver là une bonne aubaine pour placer une petite réclame radicale.

LE DÉPART DU PAPE.

Nous avons mentionné hier la grave nouvelle annoncée par la *Défense*.

Une correspondance adressée de Rome à notre confrère donne comme arrêtée définitivement en principe la résolution du Saint-Père de quitter Rome et d'aller s'établir en dehors de l'Italie.

Ce n'est pas la première fois que cette question est agitée: mais d'après le correspondant de la *Défense*, les derniers incidents italiens auraient précipité le dénouement:

« Il y a quelques mois déjà, Sa Sainteté déclarait devant les cardinaux que la situation faite au Siège apostolique devenait de plus en plus intolérable. Depuis lors, le gouvernement italien n'a point changé d'attitude vis-à-vis de son auguste prisonnier. Bien au contraire, il s'est fait une joie perfide d'accentuer le conflit survenu entre les deux pouvoirs, et l'issue malheureuse du procès de la Propagande témoigne hautement de ces dispositions hostiles du Quirinal.

Le tintement d'une sonnette ne tarda pas à attirer l'attention des ouvriers, qui aperçurent le doyen de Wellin en surpris; ils s'empressèrent de se mettre à genoux.

Hector pria en attendant l'arrivée du ministre du Dieu de miséricorde.

Le prêtre, entouré de l'auréole de la virginité, inspira la vertu aux peuples; il est l'image du Dieu de toute pureté. N'étant assujéti ni aux besoins ni aux affections de la famille, le cœur du prêtre embrasse toutes les souffrances; le monde entier est sa famille.

Le mariage du prêtre tarirait la source du dévouement. M. Michelet lui-même le reconnaît dans son *Histoire de France*. « Le virginal hymen du prêtre et de l'Église ne sera-t-il pas quelque peu troublé, dit-il, par un hymen moins pur? Se souviendra-t-il du peuple qu'il a adopté selon l'esprit, celui à qui la nature donne des enfants selon la chair? La paternité mystique tiendra-t-elle contre l'autre? Le prêtre pourrait se priver pour donner aux autres, mais il ne privera point ses enfants! Et quand le prêtre vaincrait le père, quand il accomplirait toutes les vertus du sacerdoce, je craindrais encore qu'il n'en conservât pas l'esprit ».

C'est ainsi que le mariage ôte au prêtre le zèle du vrai pasteur, qui veille nuit et jour à la garde de son troupeau, et qui expose sa vie pour ramener

» Je crois être en mesure de vous affirmer que c'est spécialement cette question de la Propagande qui a fait examiner par le chef suprême de l'Église l'éventualité d'une translation de la chaire du prince des apôtres. On sait que le verdict de la cour de cassation porté contre le grand institut cosmopolite atteint la puissance spirituelle de la Papauté et met en péril la liberté de l'Église.

» Dès lors, Léon XIII, qui a été jusqu'ici d'une admirable longanimité, a mis fin aux dernières hésitations; et l'on va jusqu'à dire que le départ de Rome est décidé en principe, si les circonstances ne viennent pas modifier les résolutions du Saint-Père. »

Le correspondant ajoute que le choix de la nouvelle résidence du Saint-Siège n'est pas encore arrêté, ce qui permet de supposer que le transfert n'est pas encore tout près de s'accomplir. Du reste, le jour où les choses en seront venues là, le Saint-Père ne sera point embarrassé.

« Plusieurs gouvernements lui ont offert des résidences comme par le passé; je crois savoir qu'il choisirait de préférence l'île de Malte qui lui serait cédée de préférence par l'Angleterre. Au reste, ce point secondaire n'est pas encore réglé, pas plus que l'époque du départ. Mais la lumière se fera dans un avenir qui ne saurait être éloigné. »

L'*Univers* confirme cette nouvelle dans la note suivante qui a paru hier:

« Quelques journaux annoncent comme certain que le Saint-Père va quitter Rome; son départ serait même très-prochain.

» Des informations que nous recevons aujourd'hui même nous permettent de dire que ce projet, très-sérieusement annoncé il y a environ un an, et qui, depuis, n'a jamais été abandonné, a pris, en effet, dans ces derniers temps, une plus grande probabilité.

» Néanmoins rien, nous assure-t-on, n'est absolument arrêté et l'on peut, dans tous les cas, affirmer qu'il ne s'agit pas d'un départ immédiat.

» Les réponses gênées, ambiguës ou dilatoires des diverses puissances aux réclamations du Saint-Siège, prouvant que le Pape n'est pas libre à Rome, expliqueraient que l'exil parût devoir s'imposer à Léon XIII. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 21 mars.

Depuis quelque temps, le marché s'abandonne tour à tour à la hausse et à la baisse; ces oscillations, bien qu'elles n'aient produit que des résultats peu appréciables sur la cote des rentes et des valeurs, n'en rendent pas moins les capitaux de placement très-craintifs. Au moindre recul, les réalisations se présentent en assez grand nombre et de suite la baisse s'accentue sans qu'en réalité il y ait de raison particulière.

Aujourd'hui les rentes sont lourdes et indécises: on cote 75.50 sur le 3 0/0; l'amortissable reste à 77.37; le nouveau se tient à 76.60 sur le 4 1/2 0/0, les demandes se traitent à 146.60.

L'ensemble des valeurs des Sociétés de crédit est bon, mais quelques-unes voient se produire des réalisations qui sont préjudiciables au maintien des cours acquis ces jours derniers.

Seul le Crédit Foncier de France a gardé une attitude excellente à 1,245, à terme comme au comptant. Le 3 avril prochain, à 2 heures, aura

au bercaill une brebis égarée.

Mais Dieu seul peut inspirer ces dévouements, ces sacrifices incessants. Faible roseau, le prêtre demande à l'Être suprême la force de ne pas céder au souffle empesté de la tempête des passions et reste inébranlable en élevant ses pensées et ses regards vers le Tout-Puissant.

Les protestants, séparés de l'arbre de vie, ne tenant pas leur force de la Divinité, ont compris que l'humanité seule ne peut produire cette vie de sacrifice. Ils ont confessé leur faiblesse en permettant que leurs ministres, par le mariage, rampassent à terre comme le commun des mortels, tandis que les pensées des prêtres catholiques, vierges comme eux, n'ont pour ainsi dire de commerce qu'avec le ciel.

Parmi ces prêtres qui se sanctifient en faisant le bien, se distinguait le curé de Wellin. Sa mansuétude inspirait la confiance et ramenait les pécheurs. Il ne tarda pas à arriver auprès d'Hector.

Quel spectacle frappant! Le ministre du bon Pasteur, mettant en pratique les préceptes de son divin maître, accourait à l'appel de la brebis égarée pour la ramener au bien; le Dieu de toute pureté allait purifier le cœur du pécheur repentant.

Dans les mines de la Touraine, au milieu des vices et des sarcasmes du dix-neuvième siècle, se renouvelait la scène du repentir de la Madeleine que rapporte l'Évangile.

lieu l'assemblée générale des actionnaires. Le dividende revenant à chaque action sera de 60 fr. Nous estimons donc que les cours actuels sont relativement au-dessous de ceux qu'atteindra la valeur dans un avenir prochain.

La Foncière de France est très-demandée à 430. Le dividende de cette année est fixé à 16 fr. La Banque de Paris est calme: on cote 862.

Quelques ventes persistent sur le Crédit Lyonnais à 550 et sur la Générale à 470. Les obligations offertes par la Compagnie Transatlantique n'offrent au public aucune garantie sérieuse. Nous engageons vivement les capitaux à se porter de préférence sur les obligations de nos grandes Compagnies de chemins de fer qui sont à des cours très-avantageux pour les acheteurs.

Bonne tenue du Suez à 2,005. Les actions de nos chemins sont très-soutenues; le Midi s'avance à 1,160; le Nord perd et reprend tour à tour le cours de 1,700.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

On nous signale un véritable scandale.

Depuis deux mois environ, un débit de vins et liqueurs est établi en face de l'entrée du cimetière.

Des personnes qui vont visiter la tombe de leurs ont souvent été troublées par des chants d'hommes avinés auxquels se seraient mêlées parfois des voix de femmes.

Comme lieu de distraction, c'est assez mal choisi; on ne comprend guère comment des gens, sains de corps et d'esprit, peuvent prendre plaisir à goudailler en face du champ de repos, où l'on voit entrer à chaque instant des familles en deuil et toujours éplorées. Chacun son goût. Mais le besoin d'un cabaret en cet endroit ne s'était nullement fait sentir jusqu'à ce jour, et il a fallu l'an de grâce 1884, 44^e de la 3^e République, pour qu'on se doutât de cette lacune.

Nous sommes convaincu qu'il suffira de signaler le fait à l'autorité pour qu'il y soit apporté remède. M. le Maire a trop de respect pour ses morts et ceux de ses administrés pour laisser subsister un établissement contre lequel proteste tout sentiment de convenance.

Avis aux industriels peu scrupuleux qui débitent quotidiennement sur la voie publique, qu'ils encombrant, des « canards » plus ou moins à sensation.

Un sieur Marlier a été poursuivi par le parquet d'Angoulême pour avoir, un jour de foire, vendu dans les rues de cette ville un imprimé qu'il annonçait ainsi: « Demandez les dernières dépêches! *Le coup d'Etat orléaniste!* » Or, le tribunal correctionnel vient de condamner le prévenu, pour *escroquerie*, à 16 fr. d'amende. Il déclare, en effet, dans son jugement, que le crieur public qui annonce faussement que le journal ou l'imprimé qu'il vend contient les détails d'un événement qu'il sait être chimérique se rend coupable du délit d'escroquerie.

ODYSSÉE DU DÉPUTÉ BENOIST.

Si nous nous en rapportons aux renseignements que publie le *Figaro*, M. Benoist,

Lorsque les fautes d'Hector furent effacées par l'absolution, le tintement de la sonnette de l'enfant de chœur appela au recueillement les spectateurs de cette scène grandiose par sa simplicité et sa sainteté; le Christ allait cimenter la réconciliation de l'âme repentante.

Après une fervente action de grâces, Hector, ne craignant plus la mort, donna lui-même le signal du déblayement qui pouvait lui être fatal.

Le médecin arriva au moment où on le retirait des décombres; il constata de nombreuses lésions et une fracture à la jambe gauche. Ces blessures, toutefois, l'inquiétaient moins que les symptômes alarmants d'une fièvre cérébrale causée par les émotions et le manque de nourriture. Cependant Hector jouissait encore de toutes ses facultés, et le docteur ne prévoyait guère que les effets de la fièvre se manifestassent avant la nuit.

Hector passa une nuit fort agitée. Les événements repassaient dans son esprit: il se leva d'abord effaré de sa couche, qu'il voulait fuir malgré les efforts de la garde qui le veillait; puis, soudain, se mettant à genoux, il pria avec angoisse.

Le médecin, auquel la garde rapporta les péripéties de la nuit, bocha la tête d'un air qui indiquait assez le danger que courait Hector.

(A suivre.)

J. CONDRY DU JARDINER.

le député de Baugé, disparu depuis plusieurs semaines, serait revenu à Paris avant-hier, venant de Lisbonne. Il serait arrivé en Portugal vers le 6 ou le 7 mars sur un paquebot anglais venant de Bordeaux. Il paraît que M. Benoist, si c'est lui, s'était fait inscrire au Grand-Hôtel Central de Lisbonne sous le nom de A. Breton. Il se disait des environs de Tours et de Saumur, parlait, en homme bien informé, des notabilités républicaines et de nombreux députés. Il disait habiter à Paris aux environs du parc Monceau. Or, le député de Baugé demeure 408, avenue Wagram.

M. Breton ou Benoist, comme on voudra, qui avait apporté son fusil, s'informait s'il y avait des chasses dans le pays. Il était porteur d'une somme de 20,000 francs en or français.

Quoique ne connaissant personne en Portugal, et ne parlant pas la langue du pays, il disait aux voyageurs du Grand-Hôtel Central qu'il avait l'intention de séjourner en Portugal jusqu'au mois de novembre.

Le 15, après la lecture d'un article d'un journal de Paris, annonçant la disparition de M. Benoist, M. Breton prétendit avoir reçu une dépêche l'informant de la maladie de sa mère, et il prit l'express pour Paris.

Tous les voyageurs du Grand-Hôtel, toutes les personnes qui ont parlé à M. Breton à Lisbonne sont convaincus que c'était bien M. Benoist, le député disparu.

Qu'est-il allé faire à Lisbonne?

La France, de son côté, publiait la dépêche suivante:

« 20 mars, 2 heures 40. — M. Benoist, député de Baugé, dont plusieurs journaux ont annoncé la disparition, est en ce moment en villégiature à Monaco. »

On voit que l'affaire se complique. Où le député de Baugé a-t-il passé son temps? Est-ce à Lisbonne ou à Monaco? Le *Journal de Maine-et-Loire* espère que M. Benoist voudra bien faire une conférence à ses électeurs pour leur donner des détails sur ses pérégrinations.

Aujourd'hui c'est aux électeurs de Baugé à tirer l'affaire au clair, et à voir s'il leur convient d'élire un député pour que celui-ci aille en « villégiature » à raison de 25 fr. par jour pris sur le budget.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS.

Le violoniste Ysaye, qui se fera entendre, demain dimanche, au concert de l'Association artistique, a été applaudi déjà par les Angevins, au concert du 12 mars 1882. Il était alors à ses débuts; son succès fut complet et constaté par toute la presse. Deux ans se sont écoulés: M. Ysaye est célèbre dans toute l'Europe et, dimanche dernier encore, le public parisien lui faisait une ovation au Concert Colonne.

On lit dans le *Patriote*:

« Nous sommes heureux d'apprendre que M. Solve, notre baryton, tant applaudi dans *Hamlet*, vient de contracter un brillant engagement pour New-York.

» Après M. Constance, M. Solve. Est-ce que tous nos artistes vont prendre la route du Nouveau-Monde? »

LA MI-CARÊME A ANGERS.

Nous rappelons que demain dimanche a lieu, à Angers, la grande fête carnavalesque dont nous avons publié avant-hier le programme.

CHATELLERAULT.

Les ouvriers de Châtellerault font une grève forcée, faute d'ouvrage. La manufacture d'armes a été la cause principale de la prospérité de la ville, dont la population a doublé depuis la création de cet établissement militaire. A partir de 1870, le gouvernement avait à peu près complètement transformé les anciennes armes en fusils *Chassepot* et *Gras*, et, par suite, le nombre des ouvriers avait quadruplé et quintuplé. C'a été un véritable efflux d'ouvriers de toute provenance, parmi lesquels un grand nombre de paysans qui ont quitté la culture des champs pour venir faire marcher une machine. Tout l'outillage de l'arsenal a été transformé, et la fabrication des armes, qui exigeait autrefois un apprentissage long et difficile, se fait maintenant presque entièrement à la mécanique. Aujourd'hui, les arsenaux sont remplis et les machines, qu'on

installe tous les jours, épargnent les bras ; on a donné congé aux armuriers de Châtelerault.

LA FÊTE DES CHARPENTIERS A NANTES.

Nous lisons dans l'Espérance du Peuple, du 19 mars :

« Fidèle à ses traditions, la corporation des charpentiers, dont les statuts ont cinq cents ans d'existence, a célébré aujourd'hui sa fête en demandant la bénédiction de Jésus, le Divin Charpentier, et la protection de saint Joseph, son patron, qui lui aussi exerça la profession de charpentier.

Ce matin, au moment où la vieille cloche du Bouffay sonnait 11 heures, les charpentiers de Nantes, conduits par leur mère, entraient dans l'église Sainte-Croix, leur paroisse.

Une musique militaire les précédait, faisant retentir les voûtes saintes de ses plus harmonieux accords.

Puis venait le chef-d'œuvre, ce monument si connu et que l'on ne se lasse jamais d'admirer. Quatre charpentiers, heureux et fiers de cet honneur, le portèrent jusqu'au sanctuaire et le déposèrent au pied même de l'autel, afin qu'il fût plus près du Dieu des humbles, de Jésus ouvrier, qui se préparait à bénir ses serviteurs.

Sur un brancard d'une élégance sobre et de bon goût, s'élevaient des pyramides de gâteaux, attendant la bénédiction du prêtre.

Ils sont nombreux ces travailleurs qui viennent honorer leur patron ; ils vont occuper les places qui leur ont été réservées, témoignant par leur attitude qu'ils sentent l'importance de l'acte de foi qu'ils viennent accomplir.

M. le curé de Sainte-Croix monte à l'autel et commence le Saint-Sacrifice, auquel les charpentiers assistent avec recueillement. A l'Offertoire et au Sanctus, la musique exécute des mélodies du plus religieux effet.

Les cérémonies liturgiques terminées, le vénérable pasteur de la paroisse, sans prendre le temps de quitter les ornements sacerdotaux, descend les degrés de l'autel et tire de son cœur de père une de ces allocutions qui vont remuer les fibres les plus intimes du cœur des auditeurs.

« Que saint Joseph vous bénisse, vous, vos familles et vos travaux, que saint Joseph vous exauce, mes chers amis, vous qui êtes venus l'honorer, au jour de sa fête qui est la vôtre, par cet acte religieux d'une portée si haute. » Ainsi s'exprime, au début de son discours, M. le curé de Sainte-Croix. Puis il félicite les charpentiers de Nantes de rester fidèles à leurs usages dans un temps où les services rendus par l'Eglise aux hommes et à la société sont si méconnus du plus grand nombre. Cet exemple est d'autant plus digne d'éloges que le nombre des ingrats est plus grand. Il y a des enfants qui contristent leur mère, qui oublient qu'ils ont été portés sur des bras et bercés sur des genoux. Il y a aussi des individus, il y a aussi des sociétés qui méconnaissent ce que l'Eglise a fait pour les hommes. C'est l'Eglise qui a fait luire sur le monde le flambeau de la civilisation ; qui a tiré les hommes de la servitude, qui a relevé la dignité des travailleurs en faisant régner parmi les hommes la fraternité chrétienne, la seule fraternité possible ici-bas.

N'est-ce pas l'Eglise qui a établi tous ces secours, inconnus avant elle, dont profite maintenant l'ouvrier : œuvres charitables, sociétés de secours mutuels, etc. ?

Quoi que disent et fassent certains hommes, l'Eglise remplira toujours auprès des sociétés sa mission nécessaire. Lorsque ses ennemis s'imaginent l'avoir détruite, c'est alors qu'elle est plus puissante ; leurs tentatives ont pour unique résultat de les couvrir de confusion.

Il fut un temps où Julien l'Apostat croyait lui aussi avoir détruit la religion de Jésus-Christ. Un libre-penseur de l'époque disait alors à un chrétien : « Que fait en ce moment votre charpentier ? — Il prépare le cercueil de votre empereur », répondit le disciple de Jésus. En effet, Julien, atteint par une flèche, venait de mourir en lançant vers le ciel le sang qui coulait de sa blessure et en disant : « Tu as vaincu, Galilée ! » L'Eglise verra toujours défiler devant elle les cercueils de ses ennemis confondus.

Cette allocution a été écoutée avec une attention trop religieuse pour ne pas laisser dans l'esprit des auditeurs une impression

profonde dont les conséquences ne peuvent qu'être heureuses.

Les charpentiers ont donné aux autres ouvriers un exemple qui devrait être suivi par tous. Saint Joseph, patron des charpentiers, et l'Enfant-Dieu, Jésus-Ouvrier, béniront ces honnêtes travailleurs, ils les protégeront en toute circonstance, ils leur donneront les moyens de vivre et d'élever honorablement leur famille.

LE CARROUSEL D'ORLÉANS.

La carrousel militaire que l'on a pu craindre, un instant, ne pas voir figurer au programme des fêtes du concours régional, aura décidément lieu, mais non dans les conditions prévues dans le principe.

Ainsi que nous l'avions annoncé, M. le ministre de la guerre avait refusé son autorisation à ce divertissement, parce que, aux termes des règlements en vigueur, les militaires ne peuvent y prendre part si le public y est admis en payant. La municipalité s'étant décidée depuis à offrir ce spectacle gratuitement à la population, rien ne s'opposait plus à ce qu'il fût autorisé.

ANGERS.

A l'occasion des fêtes du 23 mars, le Grand Hôtel d'Angers ouvrira sa table d'hôte dès 9 heures du matin. Les prix du restaurant pour les repas du jour et ceux des soupers pendant le bal masqué seront exceptionnellement réduits.

Faits divers.

Le général Schramm, dont nous annoncions dernièrement la mort, n'était guère plus âgé que son collègue le général de division du génie Noizet, qui a quatre-vingt-treize ans.

Le général Noizet a fêté, il y a trois ans, sa soixantième année de ménage.

Il vit retiré à Charleville ; sa femme et lui sont en parfaite santé.

Une sœur du général a célébré de son côté ses noces de diamant ; elle avait soixante-trois ans de mariage quand elle a perdu son mari.

Le général Boulanger, qui succède au général Logerot à la tête de la division d'occupation de Tunisie, s'est embarqué cette semaine à Marseille pour la Goulette. Il était accompagné de sa femme.

Le général Boulanger est un des plus jeunes officiers généraux de l'armée. Il n'a pas plus de 46 ans.

Le général Boulanger a emmené en Tunisie son cheval de bataille, qui a 26 ans, et auquel le général tient beaucoup. C'est un vieux serviteur, témoin de la guerre de 1870, durant laquelle il fut blessé sous son maître ; il porte une large cicatrice à l'épaule droite. Le général ne monte plus du tout ce vieux cheval de bataille, auquel il fait une douce retraite en souvenir des services rendus et des dangers partagés. La bonne bête ne fait plus aucun travail, un domestique la promène deux heures par jour.

C'est une fin bien rare dans l'espèce de ces animaux si vaillants.

Le général sera bien noté à la Société protectrice des animaux.

OBLIGATIONS DE 4 0/0 DE L'OUEST-ALGÉRIEN
Jouissance 1^{er} janvier dernier
GARANTIE DE L'ÉTAT
Conformément aux lois des 22 Août 1881 et 5 Août 1882.

Le département d'Oran jouit d'un développement remarquable, dû surtout à la densité de sa population européenne ; c'est, en effet, le département où le travailleur se porte de préférence, Oran n'étant qu'à dix heures de mer du port espagnol de Carthagène.

La population d'Oran s'élève à 60,000 habitants, dont 40,000 Européens.

Le chemin de fer de Tlélat à Sidi-bel-Abbès (20,000 habitants), construit en 1876, relie cette dernière ville à Oran. Depuis, la loi du 22 août 1881 a concédé, avec la garantie de l'État, un prolongement de 100 kilomètres atteignant les plateaux à Alfa et desservant d'importants villages. Le transport des alfas figure déjà pour plus de 45,000 tonnes dans les transports de la ligne actuelle.

Ce grand mouvement d'affaires se traduit d'une façon remarquable dans le relevé des produits nets des 52 kilomètres du Tlélat à Sidi-bel-Abbès.

En regard d'un revenu net, garanti de 10,405 francs par kilomètre, les recettes nettes ont été de :

1879	1880	1881	1882	1883
7.125 64	8.779 94	8.138 91	10.895 52	11.772 71

Les produits nets de cette ligne sont donc actuellement supérieurs au revenu net garanti par l'État. Les recettes de 1884 sont déjà en accroissement de 10 0/0 sur celles de la même période 1883.

Une progression analogue se fait remarquer sur les 31 kilomètres de Sidi-bel-Abbès à Chanzy, en exploitation depuis le mois de mai dernier.

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (7^e année).

LUNDI 24 mars 1884,

Pour les représentations de :

M. Moreau, premier ténor de grand opéra ;
M^{lle} Delprato, 1^{re} chanteuse Falcon de grand opéra ; M^{lle} Poitevin, 1^{re} chanteuse légère de grand opéra.

LA JUIVE

Grand opéra en 5 actes, paroles de Scribe, musique de F. HALÉVY.

DANSES

Réglées par M^{lle} PASSANI.

Au 1^{er} acte : Valse des Buveurs, dansée par M^{lles} Bossi et Lola Rouvier.

Au 3^e acte : GRAND DIVERTISSEMENT, dansé par M^{lles} PASSANI, Bossi, Rouvier, Haydée Delest-trac, Georgette.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

GRAND SUCCÈS ! — NOUVEAUTÉ MUSICALE

MUGUET ET MYOSOTIS

Marzurka brillante pour piano,

PAR SAMUEL FISCHER.

En vente chez l'auteur, rue d'Orléans, 49, Saumur.

BOURSE DE PARIS

DU 21 MARS 1884.

Rente 3 0/0	75 55
Rente 3 0/0 amortissable	77 30
Rente 3 0/0 amortissable nouveau	76 60
Rente 4 1/2	104 95
Rente 4 1/2 (nouvelle)	106 57
Obligations du Trésor	505 »

31 RÉCOMPENSES DONT 12 MÉDAILLES D'OR
44 ans de succès.

ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires

ET LE SEUL VÉRITABLE

Souverain contre les indigestions, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête et dissipant le moindre malaise. — Excellent aussi pour la toilette et les dents.

FABRIQUE à LYON, 9, cours d'Herbouville
Maison à Paris, 41, rue Richer.

Dépôt dans les principales pharmacies, parfumeries et épiceries fines. — Se méfier des imitations, et, pour éviter toute confusion, exiger le véritable nom de H. de RICQLÈS, dont la signature doit se trouver sur l'étiquette de chaque flacon.



L'HIVER ARRIVE avec son cortège d'infirmités tout le monde a intérêt à bien se soigner. Nous recommandons en ce cas, en temps opportun, de faire usage du Sirop pectoral THIBON dont la réputation augmente tous les jours. — Prix : 2 fr. Saumur, ph. LAUMONDAIS, pl. de la Bilange.

EAUX-BONNES

Eau minérale naturelle contre : Rhumes Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt : toutes Pharmacies.

Vente annuelle : Un million de bouteilles.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, Grand'Rue, n^o 8.

VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

D'IMMEUBLES

Situés communes des Verchers et d'Ambillou.

L'ADJUDICATION aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, le samedi douze avril mil huit cent quatre-vingt-quatre, à midi.

DÉSIGNATION.

Commune des Verchers.

Cinquante ares quatre-vingts centiares de vigne, situés au canton des Savonnères, commune des Verchers, dits le Clos-des-Noues, joignant au levant M. de la Selle, au couchant veuve Desnoues, et au nord Pinot ; ce morceau de vigne est exploité par le sieur Beaumont, fils, et porté au plan cadastral, section A, numéro 891. Mise à prix 30 fr.

Commune d'Ambillou.

Petite maison, située bourg et commune d'Ambillou, occupée par le sieur René Beaumont, composée d'une chambre basse à cheminée, grenier au-dessus, petite cour en face, cour derrière, sur ces cours passage commun, au fond de la cour derrière la maison deux caves, un petit toit, jardin au-dessus des caves de trois ares trente centiares environ, puits à eau commun avec Augereau, d'autre côté René Beaumont, d'autre côté Robineau, section A, numéro 222 du plan cadastral. Mise à prix 100 fr.

PROCÉDURE.

Les immeubles ont été saisis par procès-verbal de Pineau, huissier à Doué, du vingt novembre mil huit cent soixante-quinze, enregistré, après commandements du même huissier du treize août mil huit cent soixante-quinze, enregistré ;

A la requête de M. Poulet, président du Tribunal civil de Segré, y demeurant, ayant pour avoué M^e DE NEUVILLE, sur M. Louis Beaumont fils, propriétaire à Doué, ayant pour avoué M^e LE RAY.

Le procès-verbal de saisie a été dénoncé à Beaumont, par exploit de Pineau, sus-nommé, le vingt-six novembre mil huit cent soixante-quinze, enregistré. Le procès-verbal de saisie et la dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-neuf novembre mil huit cent soixante-quinze, vol. 26, n^o 49 et 50.

Par exploits du même huissier des vingt-quatre et vingt-cinq décembre mil huit cent soixante-quinze, enregistrés, sommation de prendre communication du cahier des charges et d'assister à sa publication ont été faites :

1^o A Beaumont ;
2^o Aux créanciers inscrits ;
3^o Au Procureur de la République, à Saumur.

Ces actes ont été mentionnés en marge de la transcription de la saisie au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-neuf novembre mil huit cent soixante-quinze. Les poursuites s'étaient arrêtées ici par suite de conventions entre les parties, mais un jugement du Tribunal civil de Saumur, en date du vingt-six janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré, vient d'ordonner la continuation des poursuites à même requête.

Avec déclaration que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales sur les immeubles désignés, devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements :

A M^e DE NEUVILLE et au Greffe du Tribunal civil de Saumur.

Fait par l'avoué soussigné.

Saumur, le vingt-deux mars mil huit cent quatre-vingt-quatre.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Etude de M^e PINAULT, notaire
à Saumur,
successeur de M^e MÉMOUAS.

VENTE

PAR LICITATION,

Aux enchères publiques,

Le DIMANCHE 6 avril, en l'étude et
par le ministère dudit M^e PINAULT,
commissaire-judiciaire à cet effet,

DES

IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Dépendant de la communauté Belliard-Gallé
et de la succession de M^e Belliard :

1^o Une MAISON, sise à Saumur,
rue de la Visitation, n^o 36 ;

2^o Une PIÈCE de TERRE, sise au
canton des Bedoires, commune de
Chouzé-sur-Loire, contenant 47 ares
40 centiares ;

3^o Une MAISON, sise à Chouzé,
rue Menier, contrée de l'Île-Bourdon,
avec terre en dépendant de 13 ares
50 centiares ;

4^o Et un PRÉ, sis à l'Île-Bourdon,
d'une contenance de 15 ares 90 centiares.

S'adresser à M^e PINAULT, notaire à
Saumur, dépositaire du cahier des
charges, et à M^e COQUEBERT DE NEU-
VILLE et ALBERT, avoués à Saumur.

Etude de M^e PINAULT, notaire
à Saumur, rue Beaurepaire.

A AFFERMER

DE SUITE,

En bloc ou en détail,

VIGNES

En plein rapport,

TERRES, JARDINS, CLOS & MAISONS

Le tout dépendant des propriétés de
la Fuye et de Grenelle,

Situé commune de Saumur,

Contenant environ 9 hectares.

S'adresser à M. TAVEAU, expert au
Pont-Fouchard, ou à M^e PINAULT,
notaire à Saumur, dépositaire du ca-
hier des charges. (216)

Etude de M^e PINAULT, notaire
à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 6 avril, à 1 heure, en
l'étude et par le ministère de M^e Pi-
NAULT, notaire,

LES IMMEUBLES

Ci-après,

Situés commune de Saint-Lambert-
des-Levés,

Appartenant à M. BORET.

1^o 22 ares environ de terre, lieu dit
les Gagneries.

2^o 66 ares environ de terre, au can-
ton des Pironnières, aux Granges ou
Grands-Bois.

3^o 1 hectare 4 ares 40 centiares de
terre, au Champ-des-Pressiers.

4^o Et 77 ares environ de terre, aux
Terres-Bouas.

On pourra traiter avant l'adjudica-
tion.

S'adresser, pour tous renseigne-
ments, audit M^e PINAULT, notaire.

Etude de M^e ROGERON, notaire
à Beaufort.

A CÉDER

Immédiatement,

PAR SUITE DE DÉCÈS,

Un excellent ATELIER de Peintre-
Vitrifier, avec Magasin de Papiers
peints, dans des conditions avanta-
geuses. — Pays riche.

Pour tous renseignements et pour
traiter, s'adresser audit notaire.

FOURRAGES

A VENDRE

S'adresser à M^e DELAUNAY, huissier,
62, quai de Limoges. (166)

Etude de M^e PINAULT, notaire
à Saumur.

A VENDRE

En bloc ou en détail,

PRÉ et Emplacement propre à
bâtir, situés à Saumur, lieu dit la
Marmaillette, donnant sur la rue de
Bordeaux, derrière le collège Saint-
Louis et sur la Levée.

Cet immeuble dépend de la succes-
sion de M. Louis GIRARD.

S'adresser à M. TAVEAU, expert au
Pont-Fouchard, ou audit M^e PINAULT,
notaire. (199)

Etude de M^e PINAULT, notaire à
Saumur, rue Beaurepaire.

A VENDRE

En totalité ou par lots,

BONNE VIGNE

Et EMPLACEMENTS à bâtir.

Situés à Saumur, sur les Rivières, route
de Varrains, en face le Cimetière,

D'une contenance d'environ 70 ares.

Ce terrain dépend de la succession
de M. GIRARD.

S'adresser à M. TAVEAU, expert au
Pont-Fouchard, ou à M^e PINAULT,
notaire. (207)

Etude de M^e LE BARON, notaire à
Saumur,
successeur de M. LAUMONIER.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, Grande-Rue,
n^o 77,

Comprenant : 18 pièces, avec jardin
anglais, jardin potager, cour et dé-
pendances.

On accordera toute facilité pour le
paiement du prix.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e LE BARON, notaire
à Saumur,
successeur de M^e LAUMONIER.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

DEUX MAISONS

Avec Cours et Jardins,

Situées à St-Hilaire-St-Florent, sur le
bord de la route départementale,

Actuellement occupées, l'une par
les époux Aubeux, l'autre par les
époux Hy.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire
à Saumur.

A VENDRE

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

Sise au Vau-Langlais, près Saumur,

Avec maison de maître et bâtiments
de ferme, d'une contenance de 10
hectares environ.

S'adresser à M. Edouard BONNAIN,
au Plessis, commune de Geay (Deux-
Sèvres), ou au notaire. (197)

A VENDRE

74 ARES en JARDIN MARAICHER

Aux Coffinières, commune de
Saint-Lambert.

Jouissance immédiate.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1884.

UNE MAISON

Rue Haute-Saint-Pierre,

Composée de 14 pièces meublées
et de diverses dépendances.

S'adresser à M. DAROUSSAT, rue
Haute-Saint-Pierre, n^o 29, Saumur.

Etude de M^e CH. MILLION, commis-
saire-priseur de l'arrondissement
de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

Le mercredi 26 mars 1884 et jours
suivants, à 1 heure après midi,

A Saumur, rue Basse-Saint-Pierre, au
domicile de M. le colonel Lavoye,

DES MEUBLES

ET OBJETS MOBILIERS

Dépendant de la succession bé-
néficiaire dudit M. LAVOYE.

Il sera vendu :

Casserolles, daubière, marmite,
poissonnière et chaudrons en cuivre,
très-grand filtre à café, ustensiles de
cuisine en fer, chauffe-assiette, che-
minée et petite cuisinière en fonte ;

Salle à manger en vieux chêne,
comprenant : buffet, chaises garnies
en velours, dressoir à dessus de mar-
bre, table à rallonges, bahut sculpté ;

Pendule Louis XIV avec incrusta-
tions cuivre, appliques Louis XIV et
Louis XVI, tableaux, coupes en Sè-
vres, porcelaines du Japon, Delft et
Strasbourg, garniture de cheminée
bronze doré, porte-cartes en argent,
grande quantité d'argenterie ;

Guéridon acajou, bahut genre Boule
à dessus de marbre, petite table à
ouvrage en marqueterie, piano, fau-
teuils, canapé, chaises, armoires à
glace, commodes, bois de lit, tables
de toilette et tables de nuit, chaise
longue, secrétaires, bureaux ;

Volumes : Musée des Antiques,
Musée de Versailles, Bible ancienne
illustrée, Révolution française, Con-
sulat et Empire de Thiers, œuvres de
Molière, Corneille, Racine, Byron,
Galerie de l'Europe, le Temple de la
Gloire, etc. ;

Une calèche ;
Vins en bouteilles, bouteilles vides,
fûtaillies et quantité d'autres bons
objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0
applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,
CH. MILLION.

Etude de M^e BRAC, notaire à
Saumur.

A VENDRE MAISON

Rue Courcouronne, n^o 1.

A LOUER MAISON

Rue d'Orléans, 75.

A VENDRE OU A LOUER MAISON

Avec grand JARDIN

Rue de Bordeaux, 51.

A VENDRE

PRÉSENTMENT,

Pour cause de décès,

Avec jouissance à la Tous-
saint 1884,

UNE MAISON

Avec PRESSOIR, située à Bagneux,
Joignant M^e Lépine, M. Esnault, et
le chemin des Justices à Bournan.

Et un MORCEAU DE TERRE

Et VIGNE,

D'une contenance de 57 ares 20
centiares, au canton des Justices,
commune de Bagneux, bien affrUIT.

Toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à M^e veuve COTELLE, ou
à M^e BRAC, notaire. (205)

A VENDRE

Déchets de Grains

Pour Volailles.

S'adresser chez M. HÉRON, rue de
Bordeaux, 29. (227)

Etude de M^e CHAUMIER, notaire
à Chinon.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le Dimanche 4 mai 1884,
à midi.

En l'étude et par le ministère de M^e
CHAUMIER, notaire à Chinon,

LE

Chateau de la Trochoire

Situé commune de Couziers, et par
extension sur celles de Candès et
Saint-Germain, canton de Chinon,
au confluent de la Vienne et de la
Loire, et consistant en :

CHATEAU, nouvellement restauré,
avec chapelle, écuries, remises, vastes
caves en roc, bâtiments d'exploitation,
cours, beau parc bien ombragé en-
touré de murs, terres labourables,
vignes, prés et bois, le tout d'une
contenance de 22 hectares environ.
— Vue splendide, Chasse et Pêche.

Mise à prix : 60.000 fr.

S'adresser à M^e CHAUMIER, notaire
à Chinon, et MAURICE, notaire à
Lerné. (228)

Etude de M^e PASQUIER, notaire au
Puy-Notre-Dame.

A AFFERMER

Le Moulin à Eau de Couché,
sur le Thouel, et le Moulin à
Vent de l'Horizon, avec 5 hectares
de prairies.

Le tout commune du Puy-Notre-
Dame, et appartenant à M. Louis
MAYAUD, propriétaire à Saumur.

Jouissance du 1^{er} juillet 1885.

S'adresser audit notaire. (188)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON

Rue Saint-Jean, n^o 29.

Un 1^{er}, composé de 2 pièces, pou-
vant servir de magasin ou de salon ;
Au 2^o, deux chambres à coucher ; au
rez-de-chaussée, une salle à manger
et une cuisine ; diverses servitudes ;
deux chambres et un grenier au-dessus
de la cuisine.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier
rue Saint-Jean, 27. (60)

A LOUER

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Prêche, 4,

Comprenant : Huit appartements,
cour, cave, écurie et remise.

S'adresser à M. GAUTIER, notaire.

A CÉDER

A ANGERS

CAFÉ - BRASSERIE

Chiffre d'affaires : 45.000 fr.

Loyer : 3.500 fr.

Prix modéré.

Renseignements : P. CHAILLOU,
expert-comptable, rue du Mail, 31,
Angers. (189)

L'UNION

Compagnie anonyme d'Assurances contre l'Incendie
Fondée en 1828.

Capital social, Réserves et Primes
à recevoir :

69.170.000 francs.

La Compagnie assure contre l'In-
cendie et contre le feu du Ciel toutes
espèces de propriétés mobilières
et immobilières. — Etablie depuis
cinquante-six ans, elle garantit plus
de neuf Millions 500 millions de
valeurs, et, en remboursant cent
quinze Millions de francs pour
dommages d'incendie, elle a donné
des preuves nombreuses de son
équité dans le règlement des sinis-
tres.

La Compagnie a des Agents dans les
principales villes des départements.
— Elle a nommé pour son représen-
tant, à Saumur, M. Louis BONNEAU,
33, rue d'Alsace. (211)

LES

Magasins de la GLANEUSE

51 et 53, rue Saint-Jean,
A SAUMUR

Demandent un jeune homme
ou une demoiselle pour le com-
ptoir de Mercerie, Rubans et Passe-
menterie ; ils demandent également
une caissière.

Inutile de se présenter sans de
bonnes références.

ON DEMANDE

DES

OUVRIERS BIJOUTIERS

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti
pour Mercerie et Rouennerie.

S'adresser à M. LEPAGE, rue de la
Tonnelles. (149)

UN MÉNAGE demande à se placer
pour la Saint-Jean prochaine, le mari
comme cocher ou jardinier et
la femme comme femme de
chambre ou cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

UNE COUTURIÈRE pour homme
se propose pour faire à domicile les
vêtements neufs et les réparations.
S'adresser, 6, rue du Temple.

A CÉDER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UN BON CAFÉ

ET ÉPICERIE

Situé à Saumur, au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

DE SUITE

UN BON DÉBIT DE VIN

AVEC BILLARD

S'adresser rue de Fenet, 27.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1884,

BEAU ET VASTE

MAGASIN

Rue du Port-Cigongne.

S'adresser à M^e DUPUY-LEBRETTON,
même rue. (86)

HUITRES — POISSONS FRAIS

M^e TORSEAU, écaillière, place de
la Bilange, prévient sa nombreuse
clientèle qu'elle tient à sa disposition
du Saumon et autres poissons
toujours très-frais et qu'elle peut en
fournir tous les jours et à des prix
très-modérés.

Huitres vertes de Marennes
de première qualité, toujours très-
fraîches.

On peut s'adresser au magasin de
M. ROUCHER, Bazar Saumurois.

A CÉDER

PRÉSENTMENT

FONDS D'ÉPICERIE

Et DÉBIT de VIN.

S'adresser au bureau du journal.

THÉS NOIRS EXTRA

Nous recommandons aux vrais ama-
teurs de bon thé, le mélange de Thés
noirs extra de la Maison GUE-
RIN-BOUTRON, dont la qua-
lité supérieure, composée des meil-
leurs sortes, en fait une boisson des
plus agréables et des plus recherchées.
Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25
la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, con-
fiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLY fils,
négociants, et dans les principaux
magasins d'épicerie et de confiserie.

Saumur, imprimerie P. GODET.